

Année 1943

Lutter contre le STO :

un objectif commun entre les résistants et la population française

En juin 1942, le nazi Fritz Sauckel entreprend de ratisser les pays occupés en organisant ce que l'on appelle alors « les déportations du travail » c'est-à-dire la réquisition et le transfert vers l'Allemagne des travailleurs contraints à participer à l'effort de guerre allemand.

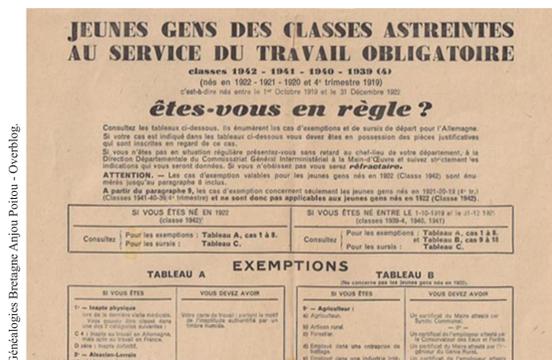
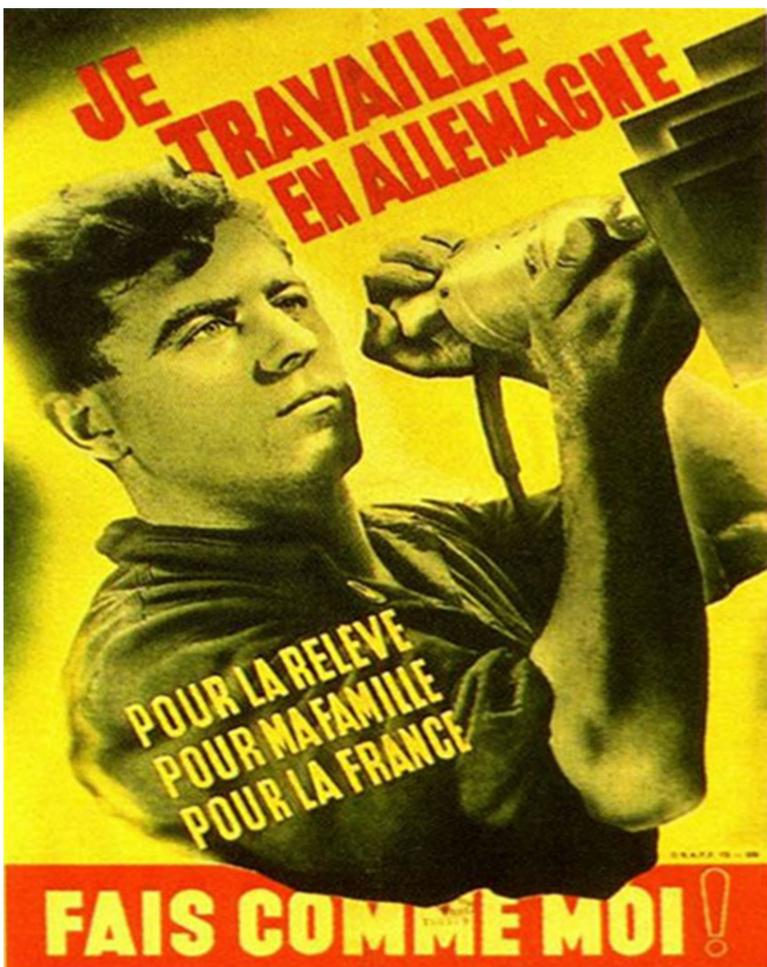
La loi française du 16 février 1943 institue le Service du Travail Obligatoire ou STO. La réquisition forcée se fait par classes d'âge, elle touche tous les Français nés entre 1920 et 1922. Les historiens estiment que plus de 600 000 jeunes gens sont partis outre-Rhin dans le cadre de cette loi à laquelle les Français étaient très hostiles. Ils évaluent entre 200 000 et 350 000 le nombre de réfractaires, ce terme désignant ceux qui s'y sont soustraits. Les trois quarts des

réfractaires ont trouvé une solution individuelle : ils se sont cachés à domicile ou dans des fermes isolées grâce à la complicité de paysans. Certains ont été embauchés sous de fausses identités par des patrons qui fermaient les yeux. Ils ont pu aussi bénéficier de certificats médicaux délivrés par des médecins acquis à leur cause. Enfin, un quart d'entre eux ont rejoint les maquis ou tenté le franchissement des Pyrénées afin de rejoindre les Forces françaises libres.

Le nombre total de Vendéens contraints au STO est difficile à préciser de façon certaine, mais il peut être situé autour de 4 200. Quant au chiffre de réfractaires, il s'élèverait à 700*. En terre vendéenne, comme partout ailleurs, la population a été poussée à la désobéissance civile. Les

responsables locaux de la Résistance ne sont pas restés inactifs. Avec leur équipe, ils se sont mobilisés en fournissant : cartes de travail, cartes d'alimentation, et si nécessaire faux papiers d'identité, et « planques » aux réfractaires.

* Louis Gouraud, *Les STO vendéens au rendez-vous de l'Histoire*, Éditions Siloë, 2011.



Des jeunes partis au STO qui se sont rebellés ont été jetés en camp de concentration. Ils sont considérés comme déportés ; on peut citer entre autres le Sablais Marcel Hordenneau, Octave Fort qui fut maire d'Avrillé de 1983 à 1989, Louis Soubeyran, l'un des fils du résistant yonnais Numa Soubeyran.